



Paris, le 19 février 2009

Madame, Monsieur,

En ce début d'année 2009, je souhaite vous informer du dossier juridique des chambres d'hôtes et des premiers résultats de notre campagne de relance de la marque démarrée en 2008.

Loi de finances pour 2009

C'est avec une grande satisfaction que j'ai récemment eu le plaisir de vous confirmer l'adoption définitive de notre amendement en faveur des gîtes ruraux, des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes redevables du régime des micro-entreprises.

A l'époque, le projet de texte prévoyait de manière brutale une modification des modalités du régime des micro-entreprises BIC, avec pour conséquence une augmentation de 21 % de l'assiette soumise à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux contributions et charges sociales.

Propositions jugées inacceptables la Fédération Nationale et ses Relais Départementaux, se sont mobilisés pour toucher plus de 300 parlementaires et obtenir le vote d'un amendement préservant vos activités. Vous continuerez ainsi de bénéficier de l'abattement pour charges de 71 % dans la limite de 80 000 € de chiffre d'affaires annuel. Une grande victoire pour notre réseau.

Statut d'auto-entrepreneur et chambres d'hôtes

Depuis mon précédent courrier de la fin décembre concernant le statut d'auto-entrepreneur, je tiens à vous faire part des évolutions suivantes tant sur le plan des textes que sur la position de la Fédération.

• **Décrets d'application et délai d'option** : comme vous le savez, les décrets sont désormais - et tardivement - parus au journal officiel.

Le délai d'option initial nécessaire au choix du statut pour les exploitants déjà en activité était fixé au 31 décembre 2008. Délai jugé irréaliste par la Fédération Nationale, nous sommes donc intervenu auprès du ministre Hervé NOVELLI et avons pu porter ce délai au 31 mars 2009. Nous continuons cependant de penser que l'administration devrait aller plus loin pour que les adhérents puissent se déterminer en meilleure connaissance de cause. C'est pourquoi la Fédération réitère auprès du ministère sa demande d'un report du délai d'option au 30 juin 2009, **mais le seul délai dont vous devez tenir compte reste à ce jour le délai légal du 31 mars 2009.**

• **Notre sentiment sur ce statut optionnel** : sur le fond, nous pensons que l'auto-entrepreneur constitue un début de réponse à la problématique des charges sociales des chambres d'hôtes, mais un début seulement. En effet, le montant des prélèvements reste très élevé pour les plus petites structures (petites en nombre de chambres ou en niveau d'activité). Nous continuons en simultanée à nous employer à faire accepter l'idée que les petites structures de chambres d'hôtes revêtent un caractère non professionnel.

Gîtes de France

C'est pourquoi et par précaution, dans ce contexte et ce calendrier très serrés, je vous invite à étudier individuellement l'opportunité d'opter pour ce statut en lien avec un professionnel (contactez votre Relais Départemental pour connaître les éventuels partenariats conclus, notamment avec les centres de gestion et de comptabilité du réseau CER FRANCE). En effet, il convient de rappeler que l'essentiel des choix reste largement guidé par des accompagnements et simulations individuels.

Nous vous teindrons naturellement informé de toute évolution sur le sujet, ainsi que du résultat de nos interventions.

La campagne de relance de la marque

Le guide national des Chambres & Tables d'hôtes 2009 est paru début novembre parmi les premiers titres de la collection des guides Gîtes de France, entièrement revisitée sur son identité graphique, après l'adoption d'un nouveau logo à l'été ; il recense **10.300** adresses.

Avec **5,45 millions de visiteurs uniques, 10 millions de sessions et 60 millions de pages vues en 2008**, le site fédéral www.gites-de-france.com, a enregistré une croissance de 18% de sa fréquentation. La section chambres d'hôtes, quant à elle, aura drainé **4,6 millions de requêtes sur son moteur de recherche**. Le site www.gites-de-france-charme.com, ouvert en février 2008, a enregistré **154.000 visiteurs uniques** et **1,1 million de pages vues**.

Le référencement sur les moteurs de recherche a fait l'objet de nouveaux investissements en 2008 pour être présents sur la première page des moteurs de recherche ; les efforts seront poursuivis et amplifiés en 2009 dans le cadre de la préparation d'une nouvelle version du site fédéral prévue pour la fin de l'année. A noter également que le partenariat avec mappy.com a été reconduit sur le web et celui avec AA (Automobile Association) s'est enrichi d'une seconde édition sur le thème du charme en Grande-Bretagne. Grâce à votre mobilisation, **la 1^{ère} campagne télévision des Gîtes de France®** a été lancée en septembre 2008, et sera complétée par une seconde en avril et mai pour favoriser le remplissage des hébergements en mi-saison. Les scores de mémorisation et d'agrément, mesurés par l'**IFOP** après la campagne, se sont révélés excellents, avec un taux de notoriété de **61%**, au 4^{ème} rang derrière le Club Méditerranée, Center Parcs et Nouvelles Frontières.

Souhaitant que tous nos efforts contribuent à soutenir vos taux d'occupation dans un contexte économique tendu, je vous souhaite une bonne saison 2009.

Yannick Fassaert
Président

Très Cordialement



Bon d'échange

Valable jusqu'au 30 mai 2009
à échanger auprès de votre relais départemental
contre un exemplaire du guide national
des Chambres & Tables d'hôtes 2009

